



DEMANDE DU PERMIS DE CANPASS – PASSAGE DE LA FRONTIÈRE EN RÉGION ÉLOIGNÉE (PPFRE)

Une initiative conjointe de Citoyenneté et Immigration Canada et de Revenu Canada, le permis de CANPASS – passage de la frontière en région éloignée (PPFRE) permet de traverser la frontière canadienne à des endroits isolés sans qu'on soit obligé de se rendre à un point d'entrée, tant qu'on déclare les marchandises importées.

Le permis peut être utilisé aux endroits suivants :

- de Pigeon River jusqu'au Lac des Bois inclusivement
- sur la rive canadienne du lac Supérieur
- Île de Cockburn

QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE

Les citoyens et résidents permanents du Canada et les citoyens et résidents étrangers des États-Unis

Comme tous les visiteurs au Canada, les citoyens et résidents étrangers des États-Unis doivent être en bonne santé, être respectueux de la loi et avoir suffisamment d'argent pour leur séjour au Canada.

Un PPFRE peut être REFUSÉ à tout requérant accusé d'avoir violé la législation sur les douanes ou sur l'immigration, ou reconnu coupable d'une infraction criminelle (y compris les délits comme la conduite en état d'ivresse, le vol et les voies de fait) pour laquelle il n'a pas obtenu de réhabilitation, commis une infraction criminelle ou qui a donné de l'information fausse ou incomplète sur le formulaire de demande du PPFRE.

FRAIS: 30\$ (CAN) par demande.

MODALITÉS DE DEMANDE: Voir au verso.

CONDITIONS

- Les PPFRE ne peuvent être utilisés qu'aux endroits indiqués ci-dessus.
- Les voyageurs qui ne sont pas munis d'un PPFRE ou dont le PPFRE est périmé doivent se rendre à un point d'entrée. Des contrôles ponctuels seront effectués de temps en temps.
- Les détenteurs d'un PPFRE qui entrent au Canada pour y travailler doivent posséder la permission écrite d'un agent d'immigration.
- Les détenteurs d'un PPFRE qui entrent à un point d'entrée ouvert et désigné ne seront pas soustraits au processus régulier d'examen.
- Les personnes à charge qui voyagent indépendamment doivent posséder une copie du PPFRE.
- Il faut désormais enregistrer toutes les armes à feu auprès d'un point d'entrée de Douanes Canada avant de pouvoir les apporter au pays. Vous pouvez obtenir un formulaire d'enregistrement en composant le 1 800 731-4000, en consultant la page www.cfc-ccaf.gc.ca, ou en visitant n'importe quel bureau de douane. Si vous avez des questions sur l'importation des armes à feu au Canada, vous pouvez communiquer avec le bureau de douane le plus près d'où vous prévoyez en apporter une au pays.
- Les détenteurs d'un PPFRE qui désirent importer des marchandises doivent communiquer avec le bureau de Revenu Canada le plus proche avant de quitter les États-Unis et fournir une description complète des marchandises en question. Un agent des douanes leur donnera un numéro de référence et leur expliquera la démarche à suivre. Numéros de téléphone : (807) 274-3655 (Fort Frances), (807) 852-3341 (Rainy River), (807) 964-2093 (Pigeon River), (705) 941-3063 (Sault Ste Marie) ou (807) 437-2361 (Sprague); on peut téléphoner au bureau le plus près. Les marchandises ne peuvent pas être déclarées après que le détenteur est entré au Canada.

MODALITÉS DE DEMANDE DU PERMIS DE CANPASS – PASSAGE DE LA FRONTIÈRE EN RÉGION ÉLOIGNÉE (PPFRE)

PROCESSUS

- Les demandes peuvent être faites en personne ou par courrier.
- Les requérants doivent remplir et signer le formulaire de demande ci-joint.
- Chaque requérant adulte **DOIT** fournir une pièce d'identité primaire **ET** une pièce d'identité secondaire. Des photocopies sont acceptables. Les originaux ne doivent pas être envoyés par la poste.
- Les personnes qui renouvellent un permis existant doivent uniquement fournir une preuve d'identité pour les membres de la famille dont le nom a été inscrit au permis récemment.
- Les enfants (c'est-à-dire, les moins de 18 ans) n'ont qu'à fournir une pièce d'identité primaire.

Pièce d'identité primaire

Passport *Carte d'étranger résident*
Certificat de naissance *Fiche relative au droit*
Certificat de citoyenneté *d'établissement*

Pièce d'identité secondaire

Permis de conduire
Carte de sécurité sociale (É.-U.)
Carte d'assurance sociale (CAN)

Les certificats de naissance doivent avoir été émis par les autorités d'un État ou d'une province.

Les requérants détenteurs d'un passeport valide n'ont qu'à fournir une photocopie des pages du passeport qui portent leur photo et leur signature. Aucune pièce d'identité secondaire ne sera requise.

FRAIS DE TRAITEMENT

- 30 \$ (CAN) par demande, payable par Visa, MasterCard ou American Express **SEULEMENT**.
- Une famille peut consister en le requérant principal, son conjoint et les enfants à leur charge.
- Les requérants qui présentent leur formulaire de demande en personne peuvent payer en espèces.
- Les frais de traitement sont **NON** remboursables.

Qui sont les enfants à charge? Les enfants à charge doivent être les vôtres ou ceux de votre conjoint(e):

- Ils ont moins de 22 ans et ne sont pas mariés ou conjoints de fait, OU
- Ils sont inscrits de façon continue dans un établissement scolaire qu'ils fréquentent à temps plein ET qui ont le soutien financier de leurs parents depuis l'âge de 22 ans, ou depuis leur mariage s'ils ont moins de 22 ans. Les étudiants qui interrompent leurs études à temps plein ont toujours qualité d'enfants à charge, tant que l'interruption ne dure pas plus d'un an et que leurs parents continuent de leur offrir du soutien financier pendant l'interruption (il n'est pas nécessaire d'inclure les vacances scolaires); OU
- Ils sont incapables, en raison d'un trouble physique ou mental, de subvenir eux mêmes à leurs besoins ET dépendent de leurs parents pour un soutien financier.

À REMPLIR EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

J'accepte de payer par carte de crédit au receveur général du Canada la somme de

.00\$

VISA

MASTERCARD

pour les services d'immigration que j'ai demandés.

AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte

- - -

Nom du titulaire (caractères d'imprimerie svp)

Date d'échéance de la carte

/

Signature du titulaire



DEMANDE DE PERMIS DE CANPASS - PASSAGE DE LA FRONTIÈRE EN RÉGION ÉLOIGNÉE (PPFRE)

Cette demande est pour:		Nouveau permis		Renouvellement de permis		Date pour laquelle le permis a été demandé		Jour	Mois	Année	
Nom de famille				Prénom(s)			Second prénom				
Date de naissance	Jour	Mois	Année	Lieu de naissance	Ville		État ou province		Pays		
Citoyenneté			État civil:		Jamais marié		Marié		Veuf		
					Séparé		Divorcé		Sexe: Homme Femme		
Adresse postale personnelle au complet				Numéro et rue		numéro d'appartement		Ville			
État ou province		Code postal ou Code Zip		N° de téléphone au domicile ()			N° de téléphone au travail ()				
Avez-vous déjà été reconnu coupable, vous ou une personne à votre charge que le permis doit couvrir, d'une des infractions suivantes pour lesquelles une réhabilitation n'a pas été octroyée :							But du voyage (<i>non-résidents du Canada seulement</i>)				
un crime ou un délit dans n'importe quel pays?							Oui		Non		
d'une contravention à la loi sur les douanes?							Oui		Non		
d'une contravention à la loi sur l'immigration?							Oui		Non		
Avez-vous, vous ou l'une des personnes à votre charge que le permis doit couvrir, jamais commis une infraction criminelle?							Oui		Non		
En cas de réponse affirmative, veuillez préciser:							Si vous venez pour travailler, donnez des détails:				

Je désire faire inscrire les membres de la famille suivants (conjoint et personnes à charge) sur mon PPFRE.

Nom de famille (ajoutez le nom de jeune fille s'il y a lieu)	Prénom(s)	Date de naissance			Citoyenneté	Lien avec le requérant
		Jour	Mois	Année		

J'atteste que les renseignements que j'ai fournis sont vrais et complets. En outre, j'autorise la communication de tous les renseignements inscrits sur la présente demande aux autorités du Canada et des États-Unis (organismes gouvernementaux et judiciaires, polices). J'autorise ces organismes à communiquer des renseignements qui se rapportent à la présente demande. Je comprends que ces renseignements serviront à déterminer si je peux être admis au Canada.

Signature du requérant

Date

NOTE : Ces renseignements sont recueillis conformément aux provisions de la loi de l'accès privé. Les renseignements sont en réserve dans le registre d'information personnelle dont le numéro de banque est PIB#EIC/P-PU-115 et enregistré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Réservé au bureau:

Application acceptée et documentation vérifiée par:

Signature d'officier et numéro d'insigne

- FOSS
- PIRS/ICES
- Vérification

Approuvé Refusé

Raison du refus

OÙ DEMANDER LE PERMIS DE CANPASS – PASSAGE DE LA FRONTIÈRE EN RÉGION ÉLOIGNÉE (PPFRE)

EN PERSONNE

Le formulaire de demande dûment rempli et les documents justificatifs doivent être soumis à un agent d'immigration à l'un des bureaux suivants :

Bureau de Citoyenneté et Immigration, Thunder Bay
Bureau de Citoyenneté et Immigration, Fort Frances
Point d'entrée, Pigeon River

Point d'entrée, Rainy River
Point d'entrée, Fort Frances
Point d'entrée, Emerson

Une décision sera rendue sur place ou envoyée au requérant par la poste dans un délai de 48 heures.

APPROBATION AVANT D'ARRIVER À LA FRONTIÈRE

Il vous suffit d'envoyer par la poste la demande remplie et les **photocopies** des documents d'appui à :

Centre d'immigration du Canada
221, rue Archibald Nord, bureau 108
Thunder Bay (Ontario)
P7C 3Y3
N° de tél. (807) 624-2162

POURQUOI FAIRE UNE DEMANDE PAR LA POSTE PLUTÔT QU'EN PERSONNE?

- Vous recevrez une réponse par la poste, à moins qu'une entrevue ne soit jugée nécessaire.
- Si vous avez demandé et reçu votre permis par la poste, vous pourrez vous rendre directement à votre destination sans avoir à passer par un point d'entrée.
- La durée de l'attente aux points d'entrée peut varier. À la haute saison touristique, les files d'attente peuvent causer des retards importants. En faisant une demande par la poste, vous pouvez éviter les files d'attente

LISTE DE CONTRÔLE

Prenez quelques moments pour réviser votre formulaire de demande à l'aide de cette liste de contrôle:

- Avez-vous rempli le formulaire de demande au complet?
- Avez-vous signé le formulaire de demande?
- Avez-vous joint des copies des documents justificatifs, dont ceux relatifs à votre conjoint et aux enfants à votre charge?
- Avez-vous rempli et signé l'autorisation de paiement par carte de crédit?